



▲ Marc Le Fur, auteur de nombreux amendements sur le projet de loi relatif à la violence routière

DANS LA CONTINUITÉ DES TRAVAUX ENGAGÉS DÈS LE DÉBUT DE LA LÉGISLATURE, LA REPRÉSENTATION NATIONALE A SENSIBLEMENT RENFORCÉ EN 2003 LES MOYENS ACCORDÉS À LA POLICE POUR COMBATTRE LES CRIMINALITÉS, TOUT EN INSISTANT SUR LA PROTECTION QUE LA LOI DOIT ACCORDER AUX VICTIMES DES NOUVEAUX TRAFICS D'ÊTRES HUMAINS, TELLES LES JEUNES ÉTRANGÈRES CONTRAINTES À LA PROSTITUTION. PORTE-PAROLE NATURELS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LES DÉPUTÉS ONT ÉGALEMENT RENFORCÉ LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE DÉSIGNÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE COMME UN DES CHANTIERS PRIORITAIRES DE L'ÉTAT.

Sécurité : l'Assemblée nationale poursuit et intensifie l'effort engagé

Sécurité routière :

une volonté sans faille

Adresser un signal fort à tous les automobilistes avant les vacances, telle était la volonté des députés en adoptant le 4 juin le projet de loi de lutte contre la violence routière.

Un texte qui met en œuvre une politique globale de sécurité routière, à la fois éducative et répressive.

Elle prévoit notamment l'aggravation des peines en cas d'homicide ou de blessures involontaires, le renforcement de la répression des infractions en récidive, la réduction de

la possibilité de délivrer des permis blancs, l'automatisation des contrôles et des amendes, l'institution d'un permis probatoire et enfin l'interdiction de commercialiser les détecteurs de radars et les « kits » de débridage des cyclomoteurs. Un amendement du rapporteur Richard Dell'Agnola réduit la période probatoire de 3 à 2 ans pour le conducteur novice qui a choisi la conduite accompagnée avant d'atteindre l'âge du permis.

Faits & Perspectives

Le coût individuel estimé pour un tué sur la route est de **1 054 949 euros** et de 158 243 euros pour un blessé grave.

Le nombre de tués sur les routes est passé de 7 242 tués en 2002, à 5 732 en 2003, ce qui représente **1 510 vies sauvées.**

A l'occasion de la nuit de la Saint Sylvestre, 324 véhicules ont été brûlés contre 379 l'année dernière soit **une baisse de 15%.** Durant cette seule nuit, 180 individus ont été interpellés.

Gérard Léonard, orateur à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif à la sécurité intérieure ▼

Richard Dell'Agnola, auteur de l'amendement sur la conduite accompagnée ▼



▲ Bruno Le Roux, orateur lors de la discussion du projet de loi pour la sécurité intérieure



▲ Christian Estrosi, président du groupe d'études sur la sécurité intérieure



Zoom

Conforter la police

contre le crime organisé

Salué par son rapporteur Christian Estrosi comme un texte « particulièrement équilibré entre humanisme et répression » le projet de loi sur la sécurité intérieure a été adopté par les députés le 12 février 2003. Les objectifs de la loi sont les suivants : renforcer les moyens de la police et de la gendarmerie, lutter contre les réseaux, moderniser les instruments de l'enquête policière, rétablir la tranquillité publique,

clarifier le régime des armes, élargir les compétences des polices municipales, assainir le secteur de la sécurité privée. Les députés ont adopté 220 des 468 amendements débattus, plusieurs constituant des apports essentiels. Concourant aussi à la lutte contre la pédophilie, un amendement du rapporteur a mis notre droit en accord avec la convention du Conseil de l'Europe contre la cybercriminalité.

Combattre la traite

des êtres humains

L'adoption à l'unanimité d'un amendement de la présidente de la délégation aux droits des femmes, Marie-Jo Zimmermann, garantissant la protection des prostituées étrangères qui dénoncent leur proxénète est emblématique de la volonté, partagée par tous les députés, de s'attaquer frontalement à la

traite des êtres humains et au proxénétisme. Cette dimension de la loi de sécurité intérieure a du reste longuement retenu l'attention de l'Assemblée qui, à l'occasion de la discussion de l'article 17^{bis}, a notamment permis l'incrimination de la traite des êtres humains, la présomption légale de vulnérabilité

de la victime mineure ou étrangère des délits de conditions de travail ou d'hébergement contraires à la dignité humaine, et la confiscation des biens des auteurs des crimes et délits de traite des êtres humains et de proxénétisme.

DES RADARS CONTRE LES CHAUFFARDS

Répondant entre autres aux questions de Chantal Robin-Rodrigo, le ministre de l'équipement a rappelé que les députés ont fait de l'automatisation des contrôles de vitesse un des piliers de la lutte contre la violence routière. Dès leur apparition lors du week-end de la Toussaint, les 10 premiers radars ont eu un effet sensible et reconnu par tous sur le nombre de victimes de la route. Prévus pour être au nombre de 1 000 à la fin 2005, ils seront installés progressivement. Ils concourent à la très importante baisse du nombre de morts et de blessés que l'Assemblée a appelée de longue date de ses vœux.